

recherche en sciences de l'information

[étude] Les récentes évolutions des technologies de l'information et les pratiques qu'elles induisent dans la société de l'information et du web 2.0 rendent plus nécessaire que jamais la formation des élèves et des étudiants à un usage raisonné et critique des ressources informationnelles. Dans cette étude, **Françoise Chapron** et **Éric Delamotte** rappellent d'abord les jalons de la mise en place en France, depuis un demi-siècle, d'une éducation à la culture informationnelle. À partir des travaux d'une équipe de recherche et d'un récent colloque international consacrés à cette problématique, les auteurs dégagent ensuite un certain nombre de perspectives pour consolider et adapter l'éducation à l'information, indispensable à la formation d'individus culturellement autonomes, professionnellement efficaces et capables du jugement critique nécessaire à l'exercice de leur citoyenneté.

Vers une éducation à la culture informationnelle : jalons et perspectives

DES PREMIÈRES PRÉCONISATIONS D'USAGE pédagogique des documents dans l'enseignement secondaire au concept actuel de culture informationnelle qui se diffuse dans le milieu professionnel et celui de la recherche, un demi-siècle s'est écoulé. 2008 a été à la fois l'année du cinquantenaire des CDI (centres de documentation et d'information des lycées et collèges) d'où est issue cette problématique et celle du colloque international sur *L'éducation à la culture informationnelle* soutenu par l'Unesco et organisé à Lille par l'ERTé (Équipe de recherche technologique en éducation) « Culture informationnelle et curriculum documentaire » mise en place en 2006 [voir page 6].

Depuis une trentaine d'années, la littérature professionnelle des professeurs documentalistes et de leurs associations, les revues des mouvements pédagogiques et plus récemment des travaux de recherche ont mis en avant l'urgente nécessité d'une formation

des élèves et étudiants à un usage raisonné et critique des ressources informationnelles devenues plus accessibles au fur et à mesure des évolutions de la société, des technologies et du système éducatif. On y repère diverses étapes, diverses conceptions et systèmes de valeurs. Cette évolution montre comment les praticiens, et en premier lieu les documentalistes du second degré, ont progressivement construit et formalisé leurs activités. À partir de savoirs théoriques liés à leurs pratiques, ceux-ci ont accordé une importance croissante aux sciences de l'information et de la communication comme cadre de référence à leur action inspirée au départ par des modèles issus des sciences de l'éducation, notamment de l'Éducation nouvelle.

Dans cette évolution, quels jalons, quelles figures et paradigmes peut-on repérer qui puissent constituer une grille de lecture d'aujourd'hui ? Comment le front de recherche ouvert par les travaux de l'ERTé donne-

il à voir les entrées plurielles et les dialectiques en jeu ? Quelles perspectives esquisser et au sein de quelles contraintes institutionnelles et évolutions sociétales ?

1 ENTRE RUPTURES ET CONTINUITÉS DES FIGURES AU CDI

L'école, dans sa globalité (de la maternelle à l'université), a introduit depuis un demi-siècle, encore marginalement, l'idée d'une formation documentaire pour favoriser l'autonomie des élèves et la réussite scolaire. Plusieurs périodes marquent cette innovation initiale.

Le modèle de l'autonomie documentaire ou le paradigme méthodologique : 1958-1989

Les pionniers de la mise en place des CDI, inspirés par le mouvement des « Classes nouvelles » d'après 1945 et la rénovation du second degré, préconisent dans une circulaire de 1952 l'usage des documents dans l'enseignement. Promouvoir une pédagogie plus active rompant avec le cours magistral traditionnel, c'est le vœu des inspecteurs généraux, Marcel Sire puis Georges Tallon, qui impulsent les premiers services documentaires pour rationaliser l'usage des documents pédagogiques des enseignants.

Rendre les élèves plus autonomes dans leurs apprentissages, c'est la tâche que se donnent des chercheurs de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) comme Jean Hassenforder, auteur d'une thèse sur *La bibliothèque, institution éducative* qui se réfère aux bibliothèques publiques anglo-saxonnes et aux travaux de John Dewey [12]. Il contribue à l'introduction des innovations québécoises du Travail autonome qui sont expérimentées dans les années soixante-dix. Ce double ancrage permet aux premiers documentalistes, convaincus de leur mission pédagogique, de justifier l'intérêt du travail sur documents et de pointer les carences méthodologiques des élèves confrontés à des ressources dont ils ne connaissent ni l'organisation ni les modes d'exploitation.

De ce constat naît la circulaire de mission de 1977 qui lance les premières initiations au travail sur documents, inspirées de ce qui se fait à l'époque au Québec du primaire à l'université, en priorité autour de la connaissance des structures documentaires et de l'accès à l'information.

Donner aux élèves une bonne méthodologie documentaire pour réussir le travail effectué au CDI est l'objectif central des documentalistes, la compréhension et l'évaluation des contenus restant du ressort des professeurs de disciplines. Le modèle visé est celui de l'usager efficace de la bibliothèque.

Françoise Chapron est maître de conférences en sciences de l'éducation, responsable de la filière CAPES documentation à l'IUFM de Haute-Normandie Université de Rouen, coordinatrice du groupe national des formateurs IUFM en documentation, membre du laboratoire CIVILC sciences de l'éducation de l'Université de Rouen et de l'ERTÉ « Culture informationnelle et curriculum documentaire ». Elle est présidente honoraire de la FADBN (Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale). Ses travaux portent sur l'histoire des CDI et de la documentation en milieu scolaire, sur la professionnalisation des professeurs documentalistes et sur l'éducation à la culture informationnelle.

francoise.chapron@univ-rouen.fr

Éric Delamotte est professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université Lille-3. Il est chargé de mission à l'Institut de la communication du CNRS. Ses travaux portent sur les régimes et modalités d'une économie de l'information et de la communication et sur l'agencement d'une industrie de la connaissance. Il est membre de l'ERTÉ « Culture informationnelle et curriculum documentaire » et co-organisateur avec Françoise Chapron du colloque international « Culture de l'information ».

eric.delamotte@univ-lille3.fr

Le Manifeste 78 de la FADBN est en ligne sur le site de la fédération à l'adresse www.fadben.asso.fr/spip.php?article60. Voir aussi [5]. On trouvera aussi sur ce site (www.fadben.asso.fr/spip.php?article46) le texte de son Manifeste 2008 intitulé *Formation à la culture de l'information*.

Certes, les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de la formation continue des enseignants après 1982, sous l'impulsion d'André de Peretti, élargissent la formation à l'ensemble des « étapes de la recherche documentaire », référence pour le second degré jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix. On y retrouve d'ailleurs les grands modèles de formation anglo-saxons dont Paulette Bernhard a effectué une analyse comparative [3]. Ils constituent la base des « formations à la maîtrise de l'information » qui se structurent à la fin des années quatre-vingt dans les pays industrialisés. En France, cette approche est officialisée par la circulaire du 13 mars 1986 qui régit aujourd'hui encore la mission pédagogique des professeurs documentalistes.

Les séances d'« initiation » visent essentiellement le niveau sixième, voire la seconde, mais pas toutes les classes. Le parcellaire, l'aléatoire et l'éphémère caractérisent ces activités pourtant finalisées en France par des valeurs de citoyenneté et d'égalité des chances dont témoigne, dès 1978, le manifeste *Documentation discipline nouvelle* publié par la Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale (FADBN)¹.

Le modèle de la rationalisation des apprentissages ou le paradigme de la compétence : 1989-2003

Par l'action continue de ses représentants depuis 1974, la profession agit pour donner une légitimité statutaire à sa mission pédagogique jugée prioritaire.

La revendication d'un CAPES, gage d'un statut d'enseignant, aboutit en 1989 dans le cadre de la revalorisation de la condition enseignante et de la Loi d'orientation du 10 juillet 1989. Cette décision de nature politique, assumée comme telle par Lionel Jospin, marque un tournant. C'est une légitimation pédagogique. Mais, encore aujourd'hui, toutes les conséquences sur le terrain et au niveau des

/////

//////// représentations des acteurs n'en ont pas été tirées. En revanche, ce statut modifie largement la formation et la professionnalisation des personnels.

L'universitarisation de la formation initiale, gérée très rapidement par les nouveaux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) créés en 1991, donne aux nouveaux recrutés un niveau de qualification à bac+5 qui suppose le recours à des savoirs professionnels techniques autant que scientifiques et pédagogiques issus de la recherche pour assurer leur

double mandat de professionnels de l'information et de la formation.

C'est d'ailleurs le moment où, aux « compagnons de route » qui soutiennent la réflexion professionnelle plutôt liés jusque-là aux sciences de l'éducation – André de Peretti, Philippe Meirieu, Jean Pierre Astolfi, etc. – se joignent des spécialistes des SIC comme notamment Gérard Losfeld, Yves-François Le Coadic, Hubert Fondin, Marie-France Blanquet, Yves Jeanneret, Annette Béguin-Verbrugge.





Les années quatre-vingt-dix sont aussi celles de l'explosion des supports et ressources d'information et de l'essor de l'informatisation de la société. Les compétences documentaires deviennent, surtout aux États-Unis et en Australie, un atout pour l'employabilité². Ces nouvelles technologies valorisent le rôle des professeurs documentalistes (les CDI étant souvent les premiers lieux équipés), mais aussi le « brouillent » par l'approche souvent instrumentale privilégiée pour la formation aux nouveaux outils et interfaces. Pour autant, les problématiques de la formation s'en trouvent complexifiées et les savoirs et savoir-faire liés aux nouveaux vecteurs de communication ont des effets sur la formation professionnelle et la problématique des apprentissages documentaires.

C'est aussi le « temps des référentiels de compétences » qui « fleurissent » autour de la nécessaire *maîtrise de l'information* souvent confondue dans le monde anglophone avec le concept d'*information literacy*. Il s'agit de donner aux élèves des savoir-faire – dont les savoirs d'action sont souvent bien peu dégagés, sinon dans le référentiel de la FADBEN paru en 1997 [8]. Ces outils, dont Pascal Duplessis a montré les limites [7], distinguent peu savoir-faire techniques et procédures intellectuelles générales. Ils laissent de côté tout un pan de connaissances nécessaires que le développement de l'Internet et ses effets sur les pratiques sociales dans tous les domaines d'activités, dont vont vite se saisir les jeunes, révèlent plus explicitement.

La conscience d'une nécessaire didactisation des apprentissages se renforce et les textes et travaux se multiplient pour en montrer la nécessité, surtout en matière d'évaluation de l'information et de stratégies de recherche.

Dans le second degré, la réflexion se structure, non sans débats ni positionnements nuancés, voire antagonistes dans la profession, d'autant que l'institution, notamment l'inspection générale ou les directions pédagogiques, à l'exception de quelques personnalités, ne manifeste pas une volonté affirmée d'accompagner à partir de 1993 les effets de la création du CAPES sur la formation des élèves et de préciser le rôle spécifique qu'y jouent les professeurs documentalistes.

Seule la rénovation du concours, en 2000, sous l'impulsion de l'inspecteur général Guy Pouzard, prend en compte ces évolutions technologiques et introduit, encore implicitement, une référence à des savoirs en sciences de l'information et de la documentation. Mais la question didactique reste en suspens, l'idée d'une nouvelle discipline scolaire associée à ce terme faisant l'objet d'un rejet très net de l'institution (et d'une partie de la profession).

La situation n'est guère plus encourageante en primaire où quelques militants des bibliothèques centres

documentaires (BCD), comme Jean Hassenforder, Jean Foucambert ou Max Butlen, entre autres, ont œuvré depuis les années quatre-vingt pour promouvoir ces structures novatrices. Certes, une circulaire de 1994 prône leur généralisation mais, sauf au court moment où elles profiteront de l'affectation d'emplois jeunes comme soutien logistique, elles peinent à fonctionner efficacement, malgré des partenariats avec la lecture publique et par manque de formation précise des enseignants de primaire en matière d'information documentaire.

Dans l'enseignement supérieur, des responsables de services documentaires comme Jean Michel et Danielle Bretelle-Desmazières développent des formations dans les écoles d'ingénieurs et contribuent à faire émerger le concept de culture de l'information [11]. Le mouvement est plus lent à se mettre en place dans les universités, malgré la réforme de 1984 et les dispositions en 1997 favorisant les modules de méthodologie du travail universitaire (MTU). Là aussi, les initiatives sont liées aux bonnes volontés locales malgré un travail continu, notamment de la part des unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), et l'augmentation des filières de formation en sciences de l'information et de la communication.

Mais les contacts entretenus entre les professionnels et leurs associations, les collègues des universités et les formateurs des IUFM contribuent à l'apparition d'une réflexion commune.

Le modèle de l'utilisateur dans « la société de l'information » ou le paradigme de la culture informationnelle depuis 2003

Les contacts entre enseignants du secondaire et du supérieur, chercheurs et professionnels des bibliothèques universitaires conduisent à l'organisation des *Assises nationales pour l'éducation à l'information de la maternelle à l'université*, en mars 2003 au ministère de la Recherche à Paris [1]. Cette manifestation marque une date charnière à plusieurs titres.

Pour la première fois des ordres d'enseignement qui communiquaient peu dialoguent en échangeant bilans, expériences et propositions. Le constat est commun : les initiatives quasi « militantes » restent isolées, difficiles à insérer dans les dispositifs de formation. De cet état de fait naît une double exigence :

- celle d'une *éducation à l'information*, concept plus large et plus ambitieux que celui de *maîtrise de l'information* car il porte en lui une dimension sociale et civique forte. Cela implique une approche dépassant l'instrumental et le méthodologique au profit de l'apprentissage de savoirs et concepts visant à la construction d'une *culture de l'information* à la hauteur des enjeux sociétaux ;
- celle de la mise en place d'un *curriculum documentaire* continu et progressif du primaire à l'université.

///////

////// De ce mouvement convergent naît le projet d'une Équipe de recherche technologique en éducation (ERTé), structure permettant d'associer chercheurs et non-chercheurs praticiens. Elle rassemble au niveau national des collègues engagés dans des recherches, réflexions professionnelles ou expérimentations. Annette Béguin-Verbrugge, professeur en sciences de l'information et de la communication, accepte d'en assurer la responsabilité en appui sur le laboratoire GERIICO de l'Université Lille-3. Déposé en 2004, le projet obtient l'aval du ministère de la Recherche en mai 2006 pour quatre ans.